SOUS LES LIGNES PRUDENCE : RESTONS A DISTANCE

Avant de démarrer des travaux à proximité d'une ligne électrique (élagage, démolition,...): respectez les démarches d'informations et d'autorisation auprès d'ERDF en demandant une DT DICT* sur le site gouvernemental:

www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr 20 03 44 55 66 90

ERDF - Service DT DICT 2 02 99 03 55 87

*DT-DICT : Déclaration de travaux à proximité de réseaux





CONSIGNES DE SECURITE

- Respecter les distances de sécurité avec les lignes.
- Eviter de s'approcher des lignes, rester vigilant à leur approche.
- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.
- Manipuler les outils à l'horizontale et loin des lignes.
- Ne pas manœuvrer avec des engins de grande hauteur.
- Si une ligne est tombée à terre, ne pas s'en approcher, ni la toucher,

En cas d'incident : 09 72 67 50 29

Pour en savoir plus : www.sousleslignes-prudence.com

